



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 9433

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la dépression des personnes âgées. Le 9 octobre 2007, le Gouvernement a présenté une vaste campagne d'information sur la dépression. Cette pathologie touche plus de trois millions de personnes en France âgées de quinze à soixante-quinze ans, selon une enquête réalisée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). La Société française de gériatrie et de gérontologie estime que 20 % des personnes âgées en établissement souffrent de dépression et que 60 à 70 % des symptômes sont négligés ou mal pris en charge, la dépression des personnes âgées demeurant mal diagnostiquée par le corps médical. Il lui demande de préciser les mesures concrètes qu'entend prendre le Gouvernement pour améliorer la prise en charge de la dépression chez les personnes âgées.

## Texte de la réponse

La dépression est l'un des problèmes de santé mentale les plus communs chez le sujet âgé avec des conséquences spécifiques à cette population qui en font un véritable enjeu de santé publique. Non traités, les troubles dépressifs diminuent la durée de vie et augmentent le recours aux soins et à l'hospitalisation ; ils s'accompagnent de risques somatiques ; ils sont une cause importante de dépendance et d'institutionnalisation ; ils sont en outre associés à un risque important de passage à l'acte suicidaire, à domicile comme en EHPAD ; enfin, ils accroissent le risque d'isolement du sujet âgé. Parallèlement, le repérage des troubles dépressifs chez le sujet âgé n'est pas toujours aisé. Les signes d'appel ne sont pas les mêmes que chez l'adulte plus jeune et la présentation clinique offre des aspects particuliers. Ceci concourt à la méconnaissance d'un certain nombre de cas de troubles dépressifs ou à la mise en place de traitements inappropriés. Devant cette situation, les pouvoirs publics ont souhaité promouvoir une dynamique d'amélioration du repérage et de la prise en charge de la dépression chez le sujet âgé impliquant les acteurs de terrain. Cette volonté s'exprime notamment à travers les mesures adoptées dans le plan « Psychiatrie et santé mentale 2005-2008 » qui comporte un volet relatif à la santé mentale des personnes âgées, dont l'objectif est de répondre aux besoins de prise en charge des troubles psychiatriques de cette population dans un cadre global et cohérent, quel que soit le lieu où les besoins s'expriment. Il a prévu une enveloppe financière de 2 millions d'euros pour renforcer les moyens d'intervention de la psychiatrie dans ce domaine. Elle s'exprime aussi dans le cadre du plan « Solidarité-Grand âge », qui est venu en 2006 s'articuler avec le plan « Psychiatrie et santé mentale 2005-2008 », complétant ainsi le dispositif relatif à la santé mentale des personnes âgées. Ce cadre a permis de réaliser des actions importantes au niveau national intéressant notamment la santé mentale des personnes âgées : création du groupement d'intérêt scientifique en épidémiologie psychiatrique ; mise en place des filières de soins gériatriques qui garantissent l'accès des patients âgés aux spécialités non gériatriques et en particulier à la psychiatrie ; appel à projet pour des expérimentations relatives à la prise en charge des troubles psychiatriques des personnes âgées ; rapport de la Haute Autorité de santé relatif à l'amélioration de la prescription des psychotropes chez le sujet âgé ; expérimentation d'une mallette proposant aux médecins généralistes des instruments de repérage et une stratégie de prise en charge de la dépression chez le sujet âgé. En outre, la plupart des régions ont engagé ou

réalisé des actions inscrites au volet relatif à la santé mentale des personnes âgées du plan « Psychiatrie et santé mentale 2005-2008 », le plus souvent dans le cadre des processus de mise en oeuvre des schémas régionaux d'organisation sanitaire ou des schémas gérontologiques départementaux. L'important effort déjà engagé sera poursuivi afin de donner les moyens aux équipes soignantes et médico-sociales de répondre au mieux aux besoins des personnes âgées en matière de santé mentale et en particulier de dépression.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9433

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 novembre 2007, page 6816

**Réponse publiée le :** 5 février 2008, page 1041